



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agressions sexuelles

Question écrite n° 352

Texte de la question

L'ampleur du mal inquiétant mis à jour après l'opération anti-pédophiles menée depuis un an par le précédent Gouvernement sur tout le territoire national conduit M. Bernard Perrut à demander à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir intervenir afin que soit inscrit rapidement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le texte présenté par son prédécesseur, qui vise à renforcer la prévention et la répression des atteintes sexuelles sur les mineurs. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le renforcement de la législation pénale en matière de lutte contre les atteintes sexuelles, notamment celles dont font l'objet les mineurs, constitue l'une des priorités du Gouvernement. Il a donc décidé de préparer un avant-projet de loi renforçant la prévention et la répression des atteintes sexuelles ainsi que la protection des mineurs victimes de ces infractions, qui a été adopté lors du premier conseil des ministres de septembre et sera soumis dès l'ouverture de la session parlementaire à l'examen de l'Assemblée nationale. Ce texte reprendra certaines dispositions du projet de loi du précédent Gouvernement, tout en y apportant de nombreuses améliorations et modifications destinées à en accroître l'efficacité, notamment en ce qui concerne la protection et les droits des mineurs victimes d'atteintes sexuelles.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 352

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2209

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3214